



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux

Question écrite n° 75032

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le développement de l'Internet haut débit en France. Dans les périmètres géographiques où aucun opérateur n'aura intérêt à investir, le Conseil stratégique des technologies de l'information (CSTI) recommande « le recours au financement public par appel d'offres » pour mettre en place des accès haut débit. L'organisme a aussi noté que les moyens financiers mis en place par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations ne permettraient pas de couvrir les zones à faible densité de population. En juillet, le Gouvernement a défini une enveloppe d'environ 1,5 milliard d'euros pour l'accès au haut débit, notamment via un fonds d'investissement sur les fonds propres de la CDC à hauteur de 230 millions d'euros sur cinq ans. A plus long terme, le CSTI souhaite une politique volontariste dans le « très haut débit » (plusieurs mégabits) passant par des expérimentations de raccordement à des réseaux optiques dans des zones urbaines. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce constat et sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75032

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1853